

Bon No: 001124908		1ere Gachée: 07:20 (1)		Date: 14/01/2026		ROG090126142323		Zone: TRANSPORT TOI					
		Quantité: 5.00 m3		référence commande(2):				Véhicule: P99 PUMI SOUFFLET M99 SOUFFLET					
client: 412750 chantier: 279029		CLIENT COMPTANT ASSUJETTI 51520 Recy ALVARO 11 RUE HAUTE 06.14.62.13.93 51510 Compertrix						CONSEILS DE SECURITE: XI:irritant en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures 					
		ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier				RETOUR centrale		ATTENTE 00:00	
code Béton NJB163A200		désignation(6)(8) BPS		certification		classe d'exposition(3) X0		Classe Chlorure CL 1,0		consistance(7) S3		Dmax 20	
ciment(type et classe) CEM2 A-S 42.5 N CE PM NFCEM2 A-S 42.5 N				Additions(type)		dosage(C+Ka)(5) 0		Résistance caractéristique(4) C16/20					
appellation commerciale C16/20 X0 S3 Dm20 CEM2 200													
Propriétés particulières spécifiées													
SERVICES				ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)				LIVRAISON RECEPTIONNEE					
BARBOTINE PUMI 2H M3 PUMI CONTRIB ENVIRON HAUSSE ENERGIE REP				PRE 5480/4700				NOM: signature du client:					
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:													
signature:													

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cylindres.
(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1